






Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?

L'agrivoltaïsme est né de deux grands défis de notre époque : le changement climatique et l'augmentation de notre consommation énergétique. Le terme "agrivoltaïsme" est la contraction **d'agriculture et photovoltaïque**. L'idée est simple : installer des panneaux solaires sur des terres agricoles, tout en maintenant une **agriculture durable** que ce soit pour des cultures ou pour de l'élevage.

Aujourd'hui, un **cadre réglementaire** est en cours de structuration afin de garantir que l'agrivoltaïsme reste au service de l'agriculture. Ce cadre vise à assurer un équilibre entre production agricole et production d'électricité.

Les avantages des installations agrivoltaïques :

-  Maintient l'agriculture sur le terrain
-  Produit de l'énergie solaire en parallèle
-  Protège les cultures du soleil, du gel ou de la sécheresse
-  Offre de l'ombre pour les troupeaux d'élevages
-  Soutient les agriculteurs tout en accélérant la transition énergétique



Un projet agrivoltaïque chez Eurowind Energy est avant tout un projet de territoire. Nous commençons par rencontrer les élus locaux afin d'obtenir leur accord et de construire un projet cohérent avec les dynamiques locales. Ensuite, nous engageons le dialogue avec les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles. Nos projets s'organisent autour **de plusieurs agriculteurs répartis sur plusieurs communes**, dans le but de développer des solutions techniques adaptées à la fois aux besoins agricoles et aux enjeux du territoire.

Qui sommes-nous ?

Eurowind Energy est une entreprise internationale créée en **2006**, experte dans le développement et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables, plus particulièrement **éoliens et agrivoltaïques**. Convaincus que les enjeux environnementaux actuels nécessitent un **développement** accru des énergies renouvelables sur le **territoire** français, nos équipes mettent à profit leur forte expérience pour **valoriser** les espaces **ruraux**. Nous construisons des **projets de territoire**, pensés avec les acteurs locaux, dans une démarche de **concertation** et d'échanges.

En France, Eurowind Energy dispose actuellement d'un portefeuille de **52 projets** en cours de développement avancé, et d'une capacité totale de **2 332 MW** répartie de façon homogène, entre le **solaire agrivoltaïque et l'éolien**.

Site internet Eurowind Energy :
<https://eurowindenergy.com/fr>



Eurowind Energy™

Lettre d'information n°1 Projet Agrivoltaïque Bélian

Le mot du chef de projet :



Depuis 2022, Eurowind Energy étudie la possibilité de développer un projet agrivoltaïque sur les communes de Quemigny-sur-Seine et Bellenod-sur-Seine. La phase de pré faisabilité a été réalisée de 2022 à 2024 comprenant les rencontres avec les **élus, exploitants agricoles et propriétaires** et identification des contraintes.

juca@eurowindenergy.com
06 85 00 61 93

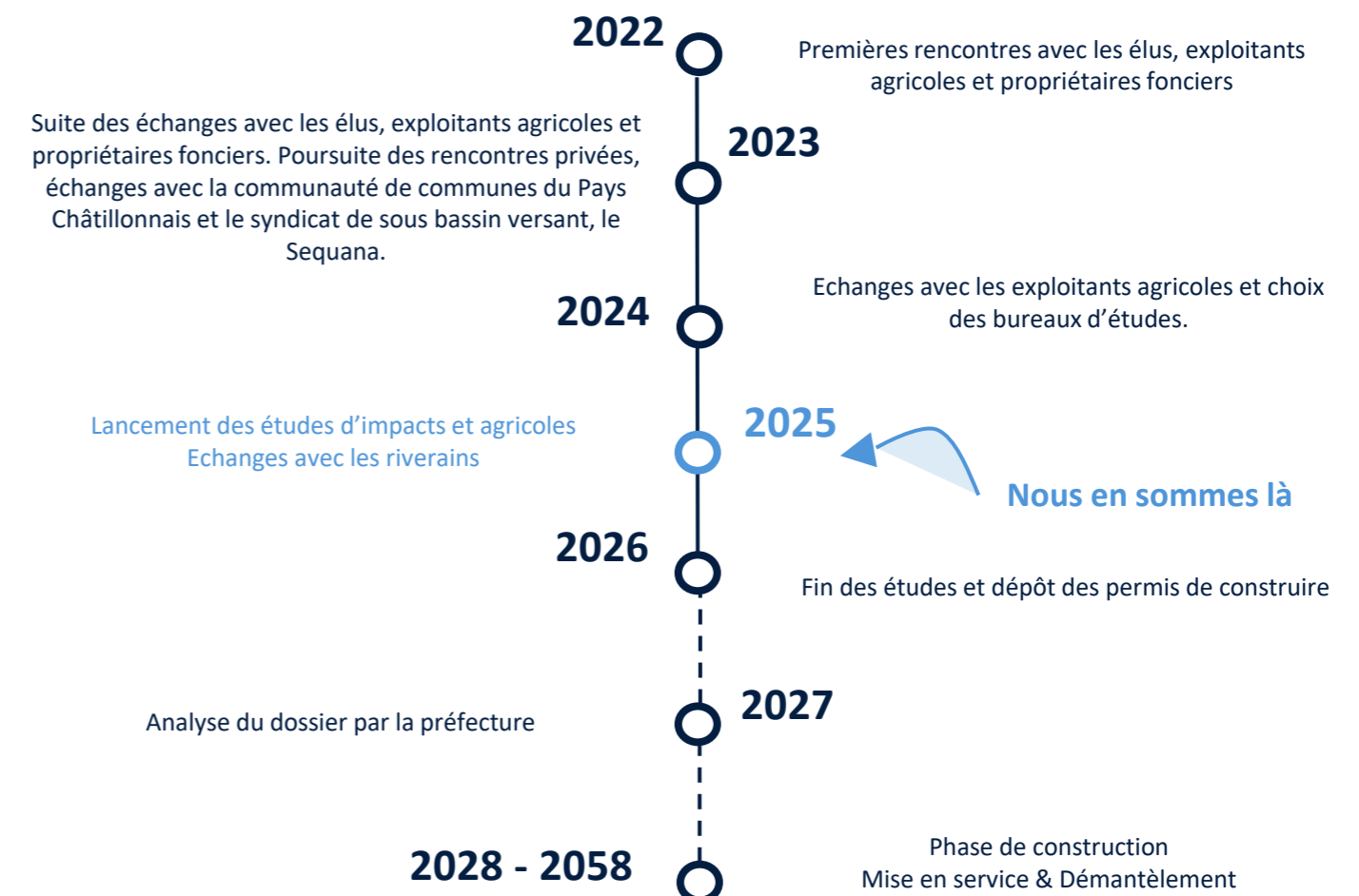
N'hésitez pas à me contacter !

Le projet agrivoltaïque de **Bélian** s'inscrit pleinement dans la **transition énergétique** en respectant les objectifs ambitieux fixés par la loi d'accélération de la transition énergétique. Pour garantir une implantation optimale de la centrale agrivoltaïque, nous avons **initié de nombreuses études** (environnementale, agricole et paysagère).

Venez nous rencontrer lors de la permanence d'information **le mercredi 29 octobre 2025 de 17h à 20h, à la mairie de Quemigny !** Même quelques minutes suffisent pour échanger sur le projet.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'avancée du projet, notamment sur son implantation et les mesures prévues, par des lettres d'information et sur le site : www.projet-agrivoltaïque-de-belian.fr

Historique et prochaines étapes du projet :



Le projet agrivoltaïque de Bélian

Les zones d'étude se trouvent au centre des communes de Quemigny et Bellenod. Nous travaillons avec **sept exploitants** répartis sur ces deux communes.

Les études environnementales, agricoles et paysagères ont été lancées sur cette zone d'étude, et permettront de déterminer une implantation avec le moins d'impact sur ces trois volets et qui sera **concertée avec les acteurs du territoire** et soumise au service instructeur.

Les trois volets de l'étude ont été lancés en mars 2025 et devraient se dérouler jusqu'au milieu de l'année 2026



La zone d'étude s'étend sur 230 ha. Les études environnementales paysagères et agricoles viendront encore réduire la taille de ces zones pour proposer un projet en cohérence avec le territoire et ses enjeux.

Présentation des études lancées :



Environnement



Paysage



Agricole

Des études ont été lancées depuis **mars 2025** afin de connaître les enjeux sur la zone d'étude. Les études relatives aux impacts sont constituées de :

- L'**étude environnementale**, lancée en 2025, se déroulera sur une année complète afin de caractériser les enjeux pour chaque espèce présente (faune, flore ...) et habitat.
- L'**étude paysagère**, lancée en 2025, a pour but de répertorier les enjeux et sensibilités du patrimoine (monuments historiques, villages classés ...) ainsi que du paysage (co-visibilité avec les habitations). L'objectif sera d'intégrer le futur parc dans le paysage.
- L'**étude préalable agricole** a pour objectif d'évaluer les enjeux et bénéfices d'une installation agrivoltaïque au regard du fonctionnement des exploitations (type de culture, économie, acteurs et marchés locales, faisabilité technique...).

L'objectif de toutes ces études spécifiques est de **déterminer les sensibilités et enjeux du territoire**, afin de déterminer les zones d'implantation des modules photovoltaïques et de leurs installations, en tenant compte du projet agricole de chacun, de l'insertion paysagère, et des espèces faunistiques et floristiques locales.

Avec qui construisons nous ce projet ?



3 bureaux d'études partenaires

Eco stratégie pour les études environnementale et paysagères
Agrosolution pour les études agricoles
Sous-Terrain pour l'étude de ruissellement



7 exploitations agricoles

Premiers partenaires du projet, les agriculteurs nous aident à définir un projet agricole cohérent avec leur savoir-faire et leurs aspirations.



Les collectivités territoriales et les institutions

Acteurs de la dynamique du territoire, les élus locaux sont consultés en amont du projet afin de voir quels sont les points d'attentions qui doivent être pris en compte.

Une centrale agrivoltaïque de 50 MWc c'est :



Une production annuelle estimée à **55 383 Mwh/an**



Une production qui équivaut à la consommation d'environ **11 076 foyers**



Environ **110 tonnes de CO2 évitées par an**

Sources : PVGIS, RTE, Base Carbone, ADEME et INSEE

La concertation citoyenne

La concertation citoyenne pour un projet agrivoltaïque permet **d'impliquer directement les habitants dès le début du projet**. Elle donne l'occasion à chacun de poser des questions, de partager ses idées et de faire entendre ses préoccupations. Ce dialogue renforce la transparence et permet de mieux comprendre les attentes locales. En écoutant les citoyens, le projet peut être ajusté pour mieux répondre aux besoins de la commune, tout en réduisant les impacts négatifs. Ainsi cette démarche d'information et de concertation permet de construire un projet qui profite à tous, tout en respectant les spécificités locales.

Plusieurs opérations de concertation citoyennes seront proposées tout au long de la phase de développement

Nous vous invitons à une permanences en mairie !

Le projet agrivoltaïque de Bélian est en cours de développement **sur votre territoire, venez nous rencontrer !** Passez nous voir, même pour quelques minutes, c'est l'occasion idéale pour poser vos questions et partager vos idées.

La permanence se tiendra **le mercredi 29/10/2025 de 17h à 20h à la mairie de Quemigny-sur-Seine.**

Plus nous serons nombreux, plus cette concertation citoyenne sera riche. Que vous soyez curieux, concerné ou simplement de passage, **votre présence fera la différence.**

